
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Saint-Marcel (Eure) qui envoie le procès-verbal de la fête célébrée le 20 prairial, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Saint-Marcel (Eure) qui envoie le procès-verbal de la fête célébrée le 20 prairial, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 326;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24016_t1_0326_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

charpie pour le pansement des blessés, 15 quintaux de chiffon pour du papier. Elle est continuellement occupée à procurer du salpêtre pour exterminer nos ennemis. S. et F. »

VINCHON (*présid.*), L. ROBERT (*maire*), C. PIETRE, CHAROY (*greffier*), J. PIERRON, J. ROBERT (*maire* ?).

3

La société populaire de Saint-Marcel (1), district d'Evreux, félicite de nouveau la Convention nationale sur ses importants et glorieux travaux, et lui envoie copie du procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune, le 20 prairial, en l'honneur de l'Être suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

4

Le comité de surveillance de la commune de Breteuil, chef-lieu de district du département de l'Oise, s'exprime en ces termes : L'assassinat et la guerre civile étoient la dernière ressource de nos criminels ennemis; le Nord et le Midi voient maintenant flotter dans les airs les drapeaux de la liberté : tout atteste l'énergie de nos représentants et le courage de nos braves défenseurs; c'est à leur intrépidité et aux dispositions du comité de Salut public que sont dues nos victoires. Législateurs, continuez votre carrière laborieuse : le cœur de chaque Français est un autel où brûlera toujours, avec l'amour de la patrie, le sentiment de la reconnaissance.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

La Société populaire de Baye, district de Sézanne, département de la Marne, applaudit aux pénibles travaux de la Convention nationale, la félicite de son énergie, de son courage, de sa fermeté, et du décret qui proclame, au nom du peuple français, l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et annonce que dans la commune de Baye la fête du 20 prairial a été célébrée aux acclamations de tous les citoyens, et aux cris de vive la République ! vive la Convention ! mort au tyrans, aux traîtres, et à tous les ennemis de la liberté !

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Baye, s.d.] (1).

Citoyens Législateurs,

Les vrais amis de la Liberté et de l'Égalité, réunis en Société populaire et Républicaine, sceante à Baye, Chef-lieu de Canton, District de Sézanne, Département de la Marne. Applaudissant à vos pénibles travaux, vous félicitent sur votre énergie, votre courage et votre fermeté; Vous avez posés sur des fondements inébranlable cette sainte liberté, en terrassant les tirans, déjouant tous les complots liberticides des vils satellites coalisés qui vouloient y attenter. Ou la France sera libre; ou il n'y aura plus de français. (Nous l'avons tous jurés). Que l'Europe entierre liguée contre nous, demeure étonnée, et apprenne que nous ne sommes pas les français d'autre-fois, mais bien des Républicains français, et qu'à ce titre nous sçavons que ce n'est (*sic*) non seulement avec la pique que l'on doit deffendre sa liberté, mais en faisant tous les sacrifices dignes d'un peuple libre.

Nous applaudissons également[,] Citoyens Législateurs[,] à votre Décret du 18 floréal dernier, par lequel le Peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'Immortalité de l'âme. Notre profession de foi est de croire que tout être raisonnable ne peut et ne doit le méconnoître, au contraire doit reconnoître sa toute-puissance, qui comme éternelle vient encore à nos yeux de se manifester en la conservation des jours de 2 des représentants (Robers-Pierre et Colo-d'herbois) sy cher à la Patrie.

Nous vous annonçons aussy[,] Citoyens Représentans[,] que la fête de l'Être Suprême a été célébrée dans notre Commune, le 20 Prairial, conformément à notre Décret, aux grandes acclamations de tous les Citoyens, et aux cris redoublés de vive la République, Vive la Convention, mort au tyrans, aux traîtres et à tous les ennemis de la liberté.

Que ce même jour a eu lieu la fête de la raison, où tous les Citoyens, réunis autour de la montagne, ont de nouveau jurés de verser leur sang pour l'unité et l'indivisibilité de la République. Et vous invitent de rester à votre poste pour l'affermir. Vive la République et ses fondateurs.

E. CHARDON (*présid.*), EGÉ (*secrét.*),
LEGROS, JONEAUX (*vice-prés.*).

6

La société populaire de Châtellerault [Vienne] annonce que, jalouse de témoigner sa juste reconnaissance à nos braves frères d'armes, elle vient de célébrer avec pompe la mémorable journée du 8 messidor. Cette journée sera en parallèle avec celles des 14 juillet, 10 août, 31 mai, premier et 2 juin; et la bataille de Fleurus sera le pendant de celles de Jemmapes, d'Arlon, du Mont-Cenis, etc. Ver-

(1) Eure.

(2) P.V., XLII, 28. J. Sablier, n° 1449.

(3) P.V., XLII, 29.

(4) P.V., XLII, 29.

(1) C 314, pl. 1253, p. 132.